

Réunion du Conseil d'établissement
Séance ordinaire
Lundi 24 novembre 2024-18h

Nom	Présence	Nom	Présence
Natacha Mercier-Aubin	x	Farah Pierre	
Karim Fakhour-		Marie-Ève Rock	x
Sheetal Pathak	x	Guylaine Larivière	x
Nadjat Arguiou	x	Claudine Tremblay	x
Tariq Moujoud	x	Jihane Chakir	x
Geneviève Gagnon	x	Annie Durocher	
Émilie Audet		Représentante de la communauté	
Substituts			
Mireille Marie Huguette Audet		Dareen Elakkad	

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
Ouverture de la séance à 18h05
2. Questions du public
Pas de question du public
Madame Nadjat Arguiou remplace dans une classe d'adaptation scolaire. Cependant, elle représente les parents au conseil d'établissement et non les enseignants.
Probablement l'absence de madame Farah Pierre pourrait se prolonge. Mais cela ne pourrait pas affecter les décisions prises dans le CE.
3. Adoption de l'ordre du jour
Lecture de l'ordre du jour par madame Sheetal Pathak
Proposé par madame Natacha Mercier-Aubin
Appuyé de madame Nadjat Arguiou
4. Approbation du P.V. du 30 septembre 2024
La direction survole le procès-verbal.
Proposé par madame Marie-Ève Rock
Appuyée de monsieur Tariq Moujoud

Résolution CÉJG_24-25-09

Résolution CÉJG_24-25_10

5. Suivi au procès-verbal 30 septembre 2024

- Pour les questions du public, nous devons préparer un Forms et l'envoyer à l'ensemble des parents.
- Madame Sheetal Pathak pourrait le préparer et l'envoyé à madame Ginette.
- Madame Natacha Mercier-Aubin propose de mettre le lien de Forms dans l'info parents
- Madame Geneviève Gagnon appuie cette idée en ajoutant que nous pouvons l'envoyer dans l'info parents avant notre prochaine rencontre.
- L'école Jean-Grou n'a pas l'OP
 - Faire une affiche pour inviter les parents à participer à l'OPP (gestion des bénévoles)
 - L'OPP pourrait s'impliquer dans la préparation des activités.
 - Madame Natacha Mercier-Aubin se propose s'il y a 2 ou 3 parents qui se présentent avec elle. De cette façon, ils pourront se partager les tâches.
 - Madame Natacha Mercier-Aubin propose d'éclaircir les tâches de l'OPP.
 - Exemples de tâches : Organiser le salon de livres, créer quelque chose et le présenter aux parents.
 - Plusieurs activités peuvent être dédiées aux parents de l'OPP.
 - Préparer un Forms pour voir les parents intéressés.
 - Madame Sheetal Pathak propose d'inviter les parents pour que ce soit plus accueillant.

6. Mot de la présidence

a. Correspondance

Une correspondance : le conseil de parents s'est adressé à madame Sheetal Pathak.

- Une ressource qu'on peut solliciter.
- Trouver un représentant régional pour avoir plus de correspondance.
- Le représentant peut aider dans des enjeux spécifiques de l'école.

7. Adoption :

a. Rapport analytique détaillé du budget 2023-2024

- Madame Geneviève Gagnon présente les dépenses
- Madame Geneviève Gagnon constate que le résultat est équilibré
- Un surplus budgétaire transférable de cette année de 134001\$
- Déficit au SDG à cause de la grève, 43000\$ de déficit
- Frais de reprographie plus élevés.
- L'accessibilité des portes avec La puce. Cependant, le CSSMB a payé une partie.
- Un surplus causé par les dépenses après 30 juin. Factures entrées après 30 juin. Alors, elles ont été imputées en 2025-2026.
- Services complémentaires en déficit. Plus de préposé au SDG pour les enfants EHDA.
- Déficit de 49000\$ à cause de la grève, salaire et frais d'absentéisme pendant la grève.
- 9 TES dans l'école Jean-Grou, mais la dépense a été moindre, car certains TES sont jeunes et une ancienne TES est partie en congé de maladie.
- 27000\$ sauvés parce que 2 Aides à la classe sont absentes et ne sont pas remplacées.
- Fond 6 : milieu défavorisé. Il est très flexible. Il est destiné aux élèves, non transférable.
- Fond 7 est flexible. Nous avons un petit surplus. Il s'agit de demande de projet spécial. Ce dernier n'a pas eu lieu à cause de la grève, non transférable.
- Fond 8 est transférable. Il y a un surplus. Disponibilité de 93000\$
- 12000\$ pour le perfectionnement. Cela est destiné à payer les suppléants pendant que les enseignants sont en formation.
- Projets spéciaux : le montant est variable d'une année à une autre. Il est transférable. Nous n'avons pas tout dépensé.
- Les fonds prévus pour l'insertion professionnelle et les mentorés sont abolis dans la dernière convention collective.

Proposé adoption madame Natacha Mercier-Aubin

Adopté de madame Guylaine Larivière

b. Critères pour alléger le paiement du service de garde et de surveillance des dineurs

- Famille avec difficulté de payer. Nous trouvons une entente de paiement ou d'allègement avec les familles. CCSMB nous propose de créer nos propres règles.
- Entente de crédit. On ne paye jamais l'entièreté de la facture on commence par l'entente de paiement. Ensuite si ce sont des familles dans le grand besoin, nous allégeons le paiement.
- Cela arrive surtout sur la facture du SDG et non sur la facture de frais de scolarité.
- Un service de l'allègement n'est pas pour toute l'année.
- Une entente est signée par les parents et la responsable de l'école
- Madame Geneviève Geneviève propose de nommer les critères pour l'allègement des frais du SDG.
- L'école propose de payer le service de traiteur. Cependant, les parents veulent que la facture soit allégée.

Propose madame Marie-Ève Rock

Appuyé de madame Sheetal Pathak

Résolution CÉJG_24-25_13

8. Approbation :

a. Contenu en orientation scolaire et professionnel (COSP)

- Pour les élèves de 3^e cycles : Connaissance de soi afin de les préparer à être des citoyens équilibrés
- Connaissance du monde scolaire (exp : camps Tim- Horton, passage secondaire)
- Connaissance du monde du travail

Propose par monsieur Tariq Moujoud

Appuyé de madame Nadjat Arguiou

Résolution CÉJG_24-25_14

9. Informations

a. Parascolaire

- L'école offre le Judo, le basketball, le soccer et le hockey cosom. Pour le vrai parascolaire, on loue l'école 4 fois par semaine à la ville de 18h30 à 20h30. L'athlétisme et soccer sont animés. Ce service est offert indirectement à nos élèves.

b. Reliquat en suivi à l'action collective : redistribution aux écoles

Un restant de la gratuité scolaire.

Des chèques non encaissés devront être envoyés aux parents. Alors, le gouvernement les a redistribués aux écoles.

Cela pourrait être sous forme de crédit offert aux parents.

On pourrait aussi payer la fête de la fin de l'année

Alléger les dettes de certaines familles.

Peut être conserver pour l'année prochaine.

Madame Sheetal Pathak propose de les utiliser dans l'allègement des dettes des parents.

Madame Geneviève Gagnon propose de payer un projet artistique à l'ensemble des élèves.

Aussi pour payer l'activité parascolaire de certains élèves.

c. Tutorat

Commencera après Noël. Madame Émilie Audet gérera ce dossier

d. Déjeuner de Noël

Le 18 décembre, tous les élèves de l'école déjeuneront en même temps au grand gym (croissant et petits fruits, spectacle de musique, spectacle de danse)

AQJM (photos participantes,) 3,4,5,6 ème

Épèle-moi, 5 finalistes sont partis à Ottawa l'année passée.

Concours de mathématiques



e. Autres sujets

- a. Regarder la liste de sujet à discuter.
- b. La consultation auprès des élèves.
- c. Conseil des élèves pour consulter les activités dans l'école dans en lien avec le SCP
- d. Aucun enseignant ne veut encadrer ses élèves.
- e. C'est mieux de consulter le conseil des élèves pour connaître leurs intérêts.
- f. CÉ et tenu de consulter les élèves dans un conseil d'élèves.
- g. Comme CÉ, il faut penser au sujet dont on pourrait consulter les élèves.
- h. La consultation de cette année est sur le plan de santé et bien-être les élèves.
- i. Au printemps, passer un sondage pour trouver d'autre suggestion de consultation afin de faire participer les élèves.

f. Sorties éducatives

- Liste de toutes les sorties à ce jour :
Classe d'accueil et langage font les mêmes sorties selon leur niveau
Pas de sortie qui se rajoute

Résolution CÉJG_24-25_15

10. Comptes rendus

a. Service de garde

Organiser la rotation des locaux

b. Comité régional

Pas de membre du comité régional

Il faut que ce soit un parent membre du CE

Réunion mensuelle de 3 heures.

Représentant du Comité central de parents communique les informations au représentant de parents. Celui-ci transmet l'information au CÉ

L'information n'est pas transmise par courriel au membre de l'école, seulement pour les parents.

Rencontre présentielle.

Il faut élire un membre du CÉ

c. Vie de l'école

d. *OPP*

11. Affaires diverses

12. Date du prochain conseil d'établissement : 23 janvier 2025

Levé de la rencontre à 19h38

Conseil d'établissement 2024-2025 – Résumé des résolutions	
CÉJG24-25_01	Président, vice-président et secrétaire 2024-2025
CÉJG24-25_02	Ordre du jour du 30 septembre 2024
CÉJG24-25_03	Procès-verbal de mai 2024
CÉJG24-25_04	Règles de régie interne
CÉJG24-25_05	Calendrier des réunions 2024-2025
CÉJG24-25_06	Aide aux familles
CÉJG24-25_07	Achats de flûte à bec
CÉJG24-25_08	Sorties éducatives
CÉJG24-25_09	Ordre du jour du 24 novembre 2024
CÉJG24-25_10	Procès-verbal de septembre 2024
CÉJG24-25_11	Rapport analytique détaillé du budget 2023-2024
CÉJG24-25_12	Critères pour allègement pour le service de garde et de surveillance des dineurs
CÉJG24-25_13	Critères pour crédit école pour les effets scolaires
CÉJG24-25_14	Contenu en orientation scolaire et professionnel (COSP)
CÉJG24-25_15	Sorties éducatives
CÉJG24-25_16	
CÉJG24-25_17	
CÉJG24-25_18	
CÉJG24-25_19	
CÉJG24-25_20	
CÉJG24-25_21	
CÉJG24-25_22	
CÉJG24-25_23	
CÉJG24-25_24	
CÉJG24-25_25	
CÉJG24-25_26	
CÉJG24-25_27	
CÉJG24-25_28	
CÉJG24-25_29	
CÉJG24-25_30	
CÉJG24-25_31	
CÉJG24-25_32	
CÉJG24-25_33	
CÉJG24-25_34	
CÉJG24-25_35	
CÉJG24-25_36	